



2022-05-10

Disponibilité de compost pour les résidents de Pointe-Fortune pour les besoins résidentiels seulement

Encore une fois ce printemps, les citoyens pourront compter sur un réel bénéfice de la collecte des résidus alimentaires. En effet, la municipalité grâce aux résultats positifs de collecte de résidus alimentaires pourra mettre de nouveau à la disposition des citoyens du compost provenant du traitement des résidus alimentaires.

Ainsi à compter du mardi 10 mai , du compost sera déposé près du Pavillon Pointe-Fortune. La distribution se fera en mode libre-service.

Ce compost est strictement offert aux résidents de Pointe-Fortune et pour les besoins résidentiels de leurs terrains. Aucun tracteur ou excavatrice n'est autorisé. N'oubliez pas d'appliquer les mesures de distanciation (2 mètres) et d'apporter vos contenants, pelle et gants.

Rappelons que le compost peut être utilisé dans les bacs à fleurs, plates-bandes, au pied des arbres, dans le potager ainsi que pour faire du terreautage (mince couche sur la pelouse). Cette pratique aide à améliorer le sol pauvre qui est souvent la source d'une pelouse problématique.

À noter, il y a une pile de copeaux de bois derrière le Pavillon qui est mis à la disponibilité des citoyens qui veulent en disposer en couvre-sol sur leur terrain.

Pour toute information complémentaire, les citoyens peuvent communiquer avec la municipalité au 450-451-5178 poste 0

Source : Municipalité de Pointe-Fortune